



PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ANS

OPCVM

Relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel 2023/2024

PALATINE CONVICTION CREDIT 3 – 5 ANS

OPCVM RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2014/91/UE

OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCE LIBELLES EN EURO

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

30/09/2024

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPC d'OPC** : inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectif et politique d'investissement** :

La classification AMF est : Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Le FCP a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate 3-5 ans, sur la durée de placement recommandée de 3 ans minimum. Il investit dans des obligations et des titres de créances d'émetteurs publics ou privés des pays de l'OCDE, sans contrainte de signature ou de maturité.

PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans promeut des caractéristiques environnementales et sociales et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, conformément à l'article 8 du Règlement SFDR, il contiendra une proportion minimale de 10% d'investissements durables ayant un objectif environnemental.

L'intégration de critères ESG contribue à enrichir l'approche d'investissement sur les taux. Tous les émetteurs (corporates et souverains) font l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative dans le cadre d'un processus de notation qui s'appuie sur l'équipe d'analystes ESG interne et les données des sociétés de notation extrafinancière. Le processus d'analyse ESG interne privilégie les émetteurs les mieux notés, quels que soient leur taille et leur secteur (« Best in Universe »), tandis que l'équipe de gestion fait progresser les émetteurs dans la durée à travers la politique d'engagement de PAM. L'application du filtre ESG permet de réduire l'univers d'investissement de plus de 20%.

La stratégie d'investissement repose à la fois sur une approche Top Down (analyse pragmatique des facteurs clés de l'évolution des taux d'intérêt réels et de l'inflation) et sur une approche Bottom Up fondée sur l'analyse crédit mise en œuvre en interne.

La gestion est active et la répartition des investissements varie selon les choix discrétionnaires de la gestion. La fourchette de sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt est comprise entre -2 et +6. La part des émetteurs jugés de qualité spéculative est limitée à 30% maximum de l'actif net. Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM ou FIA.

Le FCP pourra utiliser des instruments financiers à terme pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques de Taux (dans la fourchette de sensibilité -2/+6), de crédit ou de change (10% maximum). Le FCP peut être investi à hauteur de 10% de l'actif net en titres de créances non libellés en euros et être ainsi pour tout ou partie de cette catégorie de titres exposé au risque de change. Les engagements hors bilan du fonds sont limités à 100% de l'actif. Le niveau d'exposition cumulé induit par les positions de l'actif et du hors bilan est de 200% maximum de l'actif net.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis pour les parts I et R.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30. Le rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : 3 ans.

► **Profil de risque** :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion ; ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Compte tenu de l'orientation de l'OPC, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de taux : l'OPC peut, à tout moment, être totalement exposé au risque de taux, la sensibilité aux taux d'intérêt pouvant varier en fonction des titres à taux fixe détenus et entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque de crédit : en cas de dégradation de la situation ou de défaillance d'un émetteur, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative. L'OPCVM peut être exposé au risque de crédit sur les titres de créance à caractère spéculatif qui présentent des niveaux de rendement élevé mais peuvent entraîner une baisse plus importante de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : l'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension), il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque de change : l'OPCVM peut être exposé au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif net investie hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Lors de sa réunion du 12 septembre, la BCE a baissé ses taux directeurs : taux de facilité de dépôt abaissé de 3.75% à 3.50%, taux «refi» de 4.25% à 3.65% et taux de facilité de prêt marginal de 4.50% à 3.90%). Ainsi après dix hausses consécutives de ses taux directeurs depuis juillet 2022 dont le cumul avait atteint 450bps, soit la plus forte progression des taux directeurs depuis la création de l'euro en 1999 en un laps de temps aussi court et après cinq statu quo consécutifs depuis octobre 2023, la BCE, après avoir procédé à une 1ère baisse de ses taux directeurs en juin, a décidé d'une seconde baisse en septembre après une pause en juillet. Cette baisse s'est accompagnée d'une «restructuration» des taux directeurs entre eux par réduction de l'écart entre chacun. Ainsi, alors que le taux de facilité de dépôt a été réduit de 25bps, le taux de refinancement («taux refi») a lui été réduit de 60bps à 3,65%. Ainsi l'écart entre ces deux taux est désormais de 15bps contre 50bps précédemment. Enfin, le taux de facilité de prêt marginal a lui aussi été réduit de 60bps à 3.90%. Par le resserrement de l'écart entre ses taux directeurs, la BCE espère réduire la volatilité sur les marchés interbancaires.

Dans son communiqué, la BCE a déclaré qu'«il est aujourd'hui opportun de faire un nouveau pas dans la réduction du caractère restrictif de la politique monétaire» sans toutefois plus s'engager sur la suite de l'assouplissement monétaire. En outre elle a revu à la baisse ses prévisions de croissance économique pour l'année 2024 mais continue de considérer que l'inflation sera largement conforme à son objectif de 2 % d'ici à la fin de l'année 2025. L'inflation devrait s'élever à 2,2 % l'année prochaine, ce qui est supérieur à l'objectif de la BCE mais la trajectoire des prévisions suggère un recul par rapport à l'objectif au cours du second semestre de l'année. Les marchés vont donc conjecturer tant sur le timing que sur l'ampleur de ses prochains mouvements pour les mois à venir. A cet égard la récente baisse de 50bps de ses taux directeurs par la FED américaine font anticiper par certains intervenants un mouvement d'égale ampleur par la BCE dès sa prochaine réunion d'octobre.

En ce qui concerne les divers plans d'achats d'actifs dans le marché, la situation n'évolue pas, la BCE continuant de réduire la taille de son bilan. Pour le portefeuille du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (Pandemic Emergency Purchase Programme, PEPP), si le réinvestissement intégral des remboursements en principal des titres arrivant à échéance était encore de vigueur tout au long du 1er semestre 2024, depuis début juillet ce portefeuille sera réduit de 7,5Mds€ par mois en moyenne au 2ème semestre avant que les réinvestissements ne s'arrêtent totalement en fin d'année. Enfin on signalera que les derniers encours de TLTRO III («Targeted Long Term Refinancing Operation») qui arrivent à échéance en décembre de cette année ne s'élèvent plus qu'à environ 30Mds€ à fin septembre.

En ce qui concerne la croissance économique de la zone euro, on rappellera que, si en 2020 le PIB avait chuté de -6.4% à raison de la «crise covid», il avait rebondi à +5.2% en 2021 en sortie de

confinement. Puis en 2022, la croissance de la zone euro s'est quand même affichée à +1.8% en dépit des effets récessifs du conflit russo-ukrainien sur l'activité économique. En revanche la croissance a franchement décéléré en 2023 puisque, selon Eurostat, les 20 pays partageant la monnaie unique ont enregistré une croissance de seulement 0,5%. En 2024, en rythme trimestriel, le PIB s'est affiché en hausse à +0.2% tant au Q1 qu'au Q2 avec +0.3% rebondissant par rapport au +0.1% du Q4 2023 et au 0% du Q3 2023. En rythme annuel, le PIB s'est établi à +0.6% au Q2 contre +0.5% au Q1, +0.2% au Q4 2023 et à 0% au Q3 2023. Si la récession semble évitée, le niveau de l'activité demeure faible. En ce qui concerne l'indice PMI Markit composite zone euro, combinant services et activité manufacturière, il s'affiche en nette baisse en septembre à 48.9 contre 51 en août et retombe donc à nouveau sous le seuil des 50, frontière entre croissance et récession. Il ne sera donc resté au-dessus que pendant 6 mois consécutifs de mars à août 2024 après en avoir été précédemment en-dessous pendant 9 mois consécutifs. L'indice PMI du secteur des services s'affiche également en nette baisse en septembre à 50.5 contre 52.9 en août mais parvient à demeurer au-dessus de 50 de même que celui du secteur industriel qui baisse à 44.8 en septembre contre 45.8 en août. Si l'indice des services se situe au-dessus du seuil des 50 pour le huitième mois consécutif, en revanche celui du secteur industriel est sous ce seuil pour le 27ème mois consécutif ! La croissance de la zone euro continue donc de se montrer extrêmement faible notamment dans les secteurs industriels. Pour ce qui concerne l'inflation globale de la zone euro, rappelons qu'elle avait atteint son pic en octobre 2022 en rythme annuel à +10.6% (niveau le plus élevé enregistré par l'office européen des statistiques depuis le début de la publication de l'indicateur en janvier 1997) avant de se replier régulièrement par la suite. En septembre l'inflation globale en zone Euro ressort en nette baisse à +1.8% contre +2.2% en août, son plus bas niveau depuis trois ans et demi, grâce au recul des tarifs de l'énergie, et est donc passée sous les 2% cibles d'équilibre de moyen-terme de la BCE. L'inflation sous-jacente (hors énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac), indicateur de référence des banquiers centraux, baisse également mais plus légèrement en septembre à +2.7% contre +2.8% en août. Même si c'est bien l'évolution de cette inflation sous-jacente, qui demeure plus proche des 3% que des 2%, qui est scrutée en premier lieu par la BCE, la forte baisse de l'inflation globale devrait jouer un rôle dans sa décision d'assouplir à nouveau sa politique monétaire lors de sa réunion du 17 octobre. Cela va également relancer les anticipations quant au rythme des éventuelles baisses ultérieures et quant au total de ces baisses de taux BCE pour l'année 2024 et 2025. En ce qui concerne le taux de chômage de la zone euro, il baisse légèrement en juillet à +6.4% contre +6.5% en juin et retrouve donc son plus bas niveau jamais enregistré depuis le début de la série statistique en 1998, juste avant le lancement officiel de l'euro en janvier 1999. Il s'inscrit également en baisse d'une année sur l'autre puisqu'il atteignait 6,6% en juillet 2023. Il demeure donc toujours très nettement en-dessous de son niveau pré-pandémique de 7.4% en février 2020. On ne peut que constater que le niveau extrêmement faible de la croissance actuelle de la zone euro n'a toujours pas de réelle traduction dans les chiffres du chômage.

Dans ce contexte, en septembre, la moyenne mensuelle de l'Ester s'est affichée à +3.557% (+3.663% en août), celle du swap 1 an OIS à +2.681% (+2.896% en août) et celle de l'Euribor 3 mois à +3.434% (+3.548% en août).

Pour ce qui est des rendements obligataires de la zone euro, ils auront été en hausse quasi-continue de début 2021 jusqu'au début octobre 2023 où ils ont atteint leur plus haut en réaction à la forte hausse de l'inflation et aux resserrements monétaires des principales banques centrales. Mais en novembre et décembre 2023, ils ont enregistré une baisse spectaculaire dans le sillage des excès d'anticipations de baisses des taux directeurs tant aux USA qu'en zone euro. Depuis le début de l'année 2024, la correction de ces anticipations excessives de baisse des taux directeurs étaient à l'œuvre et les rendements obligataires étaient repartis à la hausse. Le résultat des élections européennes françaises marquées par la poussée des extrêmes, qui avait violemment poussé à la hausse les rendements obligataires européens fin juin, semble avoir été maintenant digéré par les marchés en juillet et août aidé en cela par le repli concomitant de l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique. Ce repli des taux obligataires de la zone euro se poursuit en septembre. Ainsi si le taux du Bund 10 ans avait atteint 2.60% fin juin, il était demeuré en revanche stable de fin juillet à fin août à +2.30% et atterrit à +2.12% fin septembre (plus bas historique à -0.86% début mars 2020 et plus haut à +2.97% début octobre 2023). Le taux du BONOS espagnol 10 ans se replie de +3.13% fin août à +2.92% fin septembre (plus bas historique à -0.02% mi-décembre 2020 et plus haut à +4.06% début octobre 2023) tout comme celui du BTP italien 10 ans qui passe de +3.70% fin août à +3.45% fin septembre (plus bas historique à +0.52% mi-décembre 2020 et plus haut à +4.98% mi-octobre 2023). Il en a été de même pour l'OAT 10 ans française qui est passée de +3.02% fin août à +2.91% fin

septembre et dont le spread avec le bund est donc passé d'un mois sur l'autre de +72bps fin août à +79bps fin septembre.

En ce qui concerne les spreads de crédit court-terme des émetteurs bancaires, après s'être considérablement accrus en avril et mai 2020 suite à la crise sanitaire, ils n'ont cessé de se réduire au cours des mois qui ont suivi jusqu'à repasser en territoires négatifs et atteindre des niveaux bien inférieurs à ceux d'avant crise ! Mais le revirement de politique monétaire de la BCE ainsi que le conflit russo-ukrainien ont refait partir ces spreads très sensiblement à la hausse dès début 2022. La moyenne mensuelle des spreads à l'émission contre Ester des certificats de dépôt à 3 mois des principales banques françaises s'affiche en légère hausse passant de +9.5bps en août à +9.8bps en septembre (plus haut à +25.6bps en mai 2020 et plus bas à -5.6bps en décembre 2021). Ainsi la normalisation en cours de la politique monétaire de la BCE (dont le remboursement intégral TLTRO III en décembre 2024) fait retrouver aux banques une réelle appétence à lever des ressources sur le court terme.

Pour ce qui est de l'écart mensuel moyen entre l'Euribor 3 mois et le swap à 3 mois contre Ester, qui mesure le coût de la liquidité interbancaire sur cette durée, après avoir culminé à +29.5bps en avril 2020 au plus fort de la crise sanitaire, il s'est ensuite effondré pour passer en territoire négatif pour la 1ère fois en décembre 2021 à -0.2bp traduisant alors l'absence totale d'intérêt des banques à emprunter du cash sur le passage de fin d'année. En 2022, ce spread avait très sensiblement remonté pour atteindre +11.2bps en juin (euribor 3 mois anticipant les remontées de taux BCE). Cependant dès juillet 2022 il a commencé à se replier pour repasser peu à peu à nouveau en territoire négatif et atteindre un plus bas historique à -10.7bps en février 2023 traduisant un nouveau désintérêt des banques à lever du cash dans le marché sur le passage de fin d'année 2022/2023. Depuis cet écart est repassé en territoire positif reflétant un regain d'intérêt des banques de la zone euro à lever du cash sur le court terme dans un contexte de remboursement total des TLTRO III en décembre 2024. Ainsi cet écart moyen est-il passé de +8.7bps en août à +8bps en septembre. Il est donc toujours autour du double de celui de décembre 2023 qui était à +4bps attestant des effets de la diminution de la sur-liquidité bancaire.

Enfin, concernant le marché du crédit, l'indice iTRAXX Europe 5 ans Corporate IG «générique», représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens «investment grade», a sensiblement remonté passant de +52 fin août à +59bps fin septembre. Il se situe donc toujours très en dessous de son niveau prévalant le 23 février 2022, veille de l'entrée des troupes russes en Ukraine, à +71bps. On rappellera également les plus hauts atteints par cet indice durant ce conflit fin septembre 2022 à +138bps. On notera cependant que l'indice a connu un plus haut de 9 mois à +66bps début août lorsque le marché a ponctuellement sur-anticipé les craintes d'une récession américaine. Depuis ces craintes se sont dissipées et l'inquiétude se porte dorénavant sur la fragilité de la croissance de la zone euro dont le secteur industriel semble durablement faible (indice PMI industriel sous le seuil des 50 pour le 27ème mois consécutif !). Et les récentes mauvaises nouvelles sur l'industrie automobile allemande ne sont pas de bon augure pour envisager un rebond du secteur dans les mois à venir. Le fait que l'indice continue de se maintenir paradoxalement sur des niveaux historiquement bas milite pour une certaine prudence quant à la gestion du risque crédit.

La performance du fonds Palatine Conviction Crédit 3-5 ans sur l'exercice s'établit à +7,20% pour la part I et à +7,15% pour la part R alors que l'indicateur de référence délivre +9,12%, soit un différentiel de performance négatif de 192 et 197 points de base. La sensibilité taux du fonds est de 3,5 en fin d'exercice.

Les performances passées de l'OPCVM ne préjugent pas de ses performances futures.

- III - Information sur les techniques de gestion de portefeuille

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2023/2024, l'OPCVM n'a pas eu recours à ces techniques.

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
 Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2023/2024, l'OPCVM n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- V - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

Exercice des droits de vote :

La société de gestion n'exerce pas de droit de vote dans le cadre de la gestion de cet OPCVM Obligataire.

Commission de mouvements :

La commission de mouvements, facturée le cas échéant à l'OPCVM à l'occasion d'une opération portant sur un instrument financier est intégralement reversée à la société de gestion.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires :

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- Tarification
- Confidentialité
- Qualité de l'exécution
- Organisation de réunions avec les émetteurs
- Qualité des analyses
- Qualité du back – office
- Qualité du conseil
- Traitement des litiges
- Capacité à intervenir dans des situations spéciales

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2023 sont disponibles sur le site www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Annexe ESG : Reporting article 29 LEC de la Loi Energie Climat n°2019-1147 du 08/11/2019
ex act. 173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC. L'analyse des critères ESG (sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance) de Palatine AM d'un émetteur (action ou dette) permet d'évaluer la démarche RSE des entreprises. Notre démarche ESG se matérialise par une politique d'intégration des risques de durabilité et l'intégration dans notre gestion des critères environnementaux sociaux et de gouvernance.

Palatine AM est convaincu que la prise en compte de ces critères ESG est source de performance financière sur le long terme. Cette démarche permet d'associer toutes les équipes de la société de gestion.

Palatine AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Son engagement a pour vocation de pousser les entreprises dans une démarche de progrès.

Elle passe par une politique de vote axée sur les critères ESG, un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec WDI.

Toutes les informations concernant l'article 29 LEC de la Loi Energie Climat et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : www.palatine-am.com.

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG et de critères liés au changement climatique par le fonds

Ce fonds applique des exclusions normatives, sectorielles et de controverses dont la liste est accessible à l'adresse suivante www.palatine-am.com

b) Politique de vote et engagement

Se référer au document ad-hoc mis en ligne sur le site internet de la société.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

L'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'annexe périodique SFDR figure à la fin de ce rapport.

Risque global du FCP

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Mention sur les rémunérations :

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (30 collaborateurs fin de période / 28 ETP) a représenté 3 027 K€, et se décompose pour 2 354 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 673 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

- VI - PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Type	Date	Quantité	Montant(€)
XS2896350175	SNAM SPA 4.5% PERP *EUR	Vente d'obligations	06/09/2024	17	1 702 759
XS2896350175	SNAM SPA 4.5% PERP *EUR	Achat d'obligations	03/09/2024	17	1 690 616
XS2167007249	WFC 1.338 05/04/25	Vente d'obligations	27/10/2023	1 500	1 487 070
FR001400SMS8	EDF TF/TV PERP *EUR	Achat d'obligations	10/09/2024	7	1 392 482
PTEDPSOM0002	EDP TF/TV 16/09/54 *EUR	Achat d'obligations	09/09/2024	13	1 291 433
DE0001135085	BUND 4.75% 04/07/28	Vente d'obligations	16/01/2024	100 000 000	1 137 317
FR0013250693	RENAUL 1.625% 04/11/25	Vente d'obligations	19/01/2024	1 000	985 982
XS1310934382	WFC 2 04/27/26	Vente d'obligations	15/07/2024	1 000	979 048
XS1843449122	TACHEM 2.25% 21/11/26	Vente d'obligations	15/01/2024	1 000	976 844
XS1310934382	WFC 2 04/27/26	Achat d'obligations	27/10/2023	1 000	957 119

- VII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 30/09/2024 : - OPCVM = 9,19 % de l'actif net.
 - Obligations = 4,26 % de l'actif net.

- VIII - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

- Introduction d'outils de gestion de la liquidité

L'Autorité des marchés financiers a fait évoluer sa doctrine pour faciliter la mise en place des outils de gestion de la liquidité que sont les mécanismes de plafonnement des rachats à titre provisoire (*gates*) et le *Swing Pricing* :

- Mécanismes de plafonnement des rachats à titre provisoire (*gates*) : ce mécanisme exceptionnel permet d'étaler de façon provisoire les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès qu'elles excèdent un certain niveau défini dans la documentation juridique des fonds. Le déclenchement n'opère qu'en cas de circonstances inhabituelles de liquidité et des rachats anormalement important au passif.
- *Swing Pricing* : Le *Swing Pricing* est le mécanisme par lequel la Valeur Liquidative est ajustée à la hausse (respectivement à la baisse) si la variation de passif est positive (respectivement négative) de manière à réduire, pour les porteurs présents dans le fonds, le coût de réaménagement de portefeuille lié aux mouvements de passif. Il permet de conforter l'égalité des porteurs.

La société de gestion a fait le choix d'intégrer ces outils de gestion de la liquidité dans les fonds cités en annexe. Ces modifications sont entrées en vigueur le 31 décembre 2023.

- Délégation de la gestion financière à Ostrum Asset Management

Depuis le 2 janvier 2024, la gestion financière de votre fonds est déléguée à Ostrum Asset Management dans le cadre d'un partenariat stratégique et afin de bénéficier de ses capacités d'analyse crédit. Palatine Asset Management et Ostrum Asset Management appartiennent au même groupe (BPCE).

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

Néant.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ANS

Identifiant d'entité juridique :
969500PVSSSEKMZFYI051

Caractéristiques environnementales et sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

NON

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une portion de 54,60% d'investissement durables.

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales **mais n'a pas réalisé d'investissement durables**.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ANS a promu des caractéristiques environnementales sur la période.

Le suivi des performances ESG est effectué trimestriellement au sein de Palatine AM. La mesure de l'atteinte de la promotion des caractéristiques environnementales a donc été effectuée au 31/12/2023, au 31/03/2024, au 30/06/2024 et au 30/09/2024.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille a été la suivante (hors cash et assimilé) :

1- Entreprises :

Indicateurs	Moyenne annuelle des mesures trimestrielles
Respect des politiques d'exclusions	100,00%
Pourcentage de valeurs investies ayant une note ESG supérieure au seuil d'exclusion de 20% min.	100,00%
Pourcentage de réduction de l'univers d'investissement	20% minimum
Pourcentage de valeurs investies ayant une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux des Nations Unies.	93,56%
Pourcentage de valeurs investies dont le DNSH est limité	54,69%
Pourcentage de valeurs investies observant des pratiques de bonne gouvernance	99,72%

2- Souverains :

Indicateurs	Moyenne annuelle des mesures trimestrielles
Respect des politiques d'exclusions	100,00%
Pourcentage de valeurs investies ayant une note ESG supérieure au seuil d'exclusion de 20% minimum	100,00%
Pourcentage de réduction de l'univers d'investissement	20% minimum
Contribution environnementale (pourcentage des valeurs investies faisant partie des 80% des plus gros contributeurs de l'OCDE aux ODD)	100,00%
Pourcentage de valeurs investies dont le DNSH est limité	100,00%
Pourcentage de valeurs investies observant des pratiques de bonne gouvernance	100,00%

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité des émetteurs corporate du portefeuille par rapport à son indice de référence a été la suivante :

1- Entreprises :

Indicateur	Moyenne annuelle des mesures trimestrielles	
	Fonds	Indice
Note ESG (sur 20)	12,14	11,04

2- Souverains :

Indicateur	Moyenne annuelle des mesures trimestrielles	
	Fonds	Indice
Note ESG (sur 20)	16,33	15,83

○ ...et par rapport aux périodes précédentes ?

1- Entreprises:

Indicateur	Moyenne 4T - 2023		Moyenne 4T - 2024	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Note ESG (sur 20)	12,82	10,83	12,14	11,04

2- Souverains :

La Note ESG des émetteurs Souverains ne peut pas être comparée à la période précédente car ceux-ci ne sont évalués distinctement des émetteurs Entreprises que depuis le 1er janvier 2024.

○ **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le fonds avait comme objectif d'investissement durable environnemental :

1- Pour les émetteurs Entreprises :

- I. Sélectionner des entreprises dont l'activité ne porte pas significativement préjudice aux facteurs de durabilité :
 - i. 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion sectorielles de Palatine AM.
 - ii. 54,69% des entreprises investies ont passé les filtres de vérification du DNSH de Palatine AM.
- II. Investir dans des sociétés qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable : 93,56% des valeurs qualifiées de durables ont eu une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux des Nations Unies.
- III. Investir dans des entreprises ayant des pratiques de bonne gouvernance : 99,72% des sociétés investies respectent les seuils fixés par Palatine AM permettant de qualifier de bonne leur gouvernance.

2- Pour les émetteurs Souverains :

- I. Sélectionner des émetteurs qui ne portent pas significativement préjudice aux facteurs de durabilité :
 - i. 100% des émetteurs investis respectent les politiques d'exclusion de Palatine AM.
 - ii. 100% des émetteurs investis ont passé les filtres de vérification du DNSH de Palatine AM.
- II. Investir dans des émetteurs qui contribuent aux enjeux du développement durable : 100% des émetteurs investis font partie des 80% des plus gros contributeurs de l'OCDE aux ODD
- III. Investir dans des émetteurs ayant des pratiques de bonne gouvernance : 100% des émetteurs investis respectent les seuils fixés par Palatine AM permettant de qualifier de bonne leur gouvernance

○ **Dans quelle mesure les investissements durables que ce produit a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Aucun investissement qualifié de durable n'a porté préjudice aux facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Au cours de la période (moyenne des 4 trimestres), les principales incidences négatives du fonds ont été les suivantes :

Entreprises			
		Valeur	Couverture
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (tCO2e)	3 226,46	97,63%
	Émissions de GES de niveau 2 (tCO2e)	474,11	97,63%
	Émissions de GES de niveau 3 (tCO2e)	35 741,76	97,63%
	Émissions totales de GES (tCO2e)	39 442,33	97,63%
2. Empreinte carbone (tCO2e/MEur investis)		831,71	97,63%
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2e/MEur de CA)		1 505,42	98,90%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (%)		4,64	94,69%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Consommation (%)	58,33	97,63%
	Production (%)	0,96	97,63%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Nace A (GWh/MEur de CA)	0	
	Nace B (GWh/MEur de CA)	0,39	100,00%
	Nace C (GWh/MEur de CA)	0,69	96,10%
	Nace D (GWh/MEur de CA)	1,24	99,30%
	Nace E (GWh/MEur de CA)	2,83	100,00%
	Nace F (GWh/MEur de CA)	0,15	100,00%
	Nace G (GWh/MEur de CA)	0,01	100,00%
	Nace H (GWh/MEur de CA)	0,15	93,97%
	Nace L (GWh/MEur de CA)	0,19	100,00%
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (%)		10,59	81,50%
8. Rejets dans l'eau (t/MEur investis)		0,01	97,63%
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs (t/MEur investis)		64,22	97,63%
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (%)		0	100,00%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)		0	93,36%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (%)		14	91,79%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance (%)		40,24	98,30%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) (%)		0	0,00%
Souverains			
15. Intensité de GES (tCO2e/ PIB (EUR mn))		401,1	100%
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (#)		0	98,48%
Immobiliers			
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers		N/A	N/A
18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique		N/A	N/A
Additionnels - Tableau 2 & 3			
II.2. Émissions de polluants atmosphériques (t/MEur investis)		0,19	97,63%
III.15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption (%)		5,25	96,92%

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

La prise en compte des principes directeurs de l'OCDE et des principes des Nations Unies se font en plusieurs étapes :

Au cours de la période :

- 1- Pour les émetteurs Entreprises :
 - o Gestion des controverses : aucune valeur investie n'a fait l'objet d'une controverse matérielle liée aux Droits de l'Homme.
 - o Compliance des entreprises investies aux principes des Nations Unies ou de l'OCDE : le portefeuille a détenu en moyenne 83,07% de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.
 - o Evaluation des politiques de lutte contre la corruption : 94,75% des sociétés investies au sein du fonds ont présenté des politiques de lutte contre la corruption.
 - o Notation ESG : la note ESG moyenne est 12,14/20.
- 2- Pour les émetteurs Souverains :
 - o Gestion des controverses : aucun émetteur Souverain investi n'a fait l'objet d'une controverse matérielle liée aux droits humains ou n'a violé un accord international (PAI 16).
 - o Politiques de lutte contre la corruption : 100% des émetteurs Souverains investis ont un score d'évaluation de leur politique de lutte contre la corruption (Corruption Perception Index) supérieur au seuil d'exclusion fixé par Palatine AM.
 - o Vérification des bonnes pratiques en matière de transparence fiscale : 100% des émetteurs Souverains investis ne figurent pas dans la liste excluant les émetteurs non coopératifs d'après le Code général des impôts français ainsi que ceux figurant sur la liste noire des paradis fiscaux de l'OCDE.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La part moyenne d'investissement ayant pris en compte des principales incidences négatives sur la période a été de 54,69% pour les titres d'entreprises et 100% pour les titres Souverains

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les 15 principaux investissements du produit financier (ou 50% des investissements du produit financier) sur la période ont été les suivants :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
PALATINE GLOBAL BONDS (I)	Fond	9,56%	FR
DANONE 3.47% 22/05/31	Consommation de base	2,79%	CH
IBM 3.625% 06/02/31 *EUR	Technologie de l'Information	2,47%	US
NYKREDIT 4% 17/07/28 *EUR	Services Financiers	2,31%	DK
L'OREAL 2.875% 19/05/28 *EUR	Consommation de base	2,22%	FR
GBL 4% 15/05/33	Services Financiers	2,01%	BE
CE 4.777 07/19/26		1,99%	US
Electricite de France SA 4.375% 12-OCT-2029	Services aux collectivités	1,98%	FR
BFCM 4% 26/01/33 *EUR	Services Financiers	1,97%	FR
ARVASL 4.125% 04/13/26	Services Financiers	1,97%	FR
UNILEV FI 3.25% 23/02/31 *EUR		1,96%	NL
BPCE 3.85% 25/06/26 *EUR	Services Financiers	1,92%	FR
RCI 4.875% 21/09/28 *EUR	Services Financiers	1,83%	FR
DANSKE BNK TF/TV 10/01/31 *EUR	Services Financiers	1,60%	DK
BPCE 4.375% 13/07/28	Services Financiers	1,60%	FR

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/10/2023 au 30/09/2024.

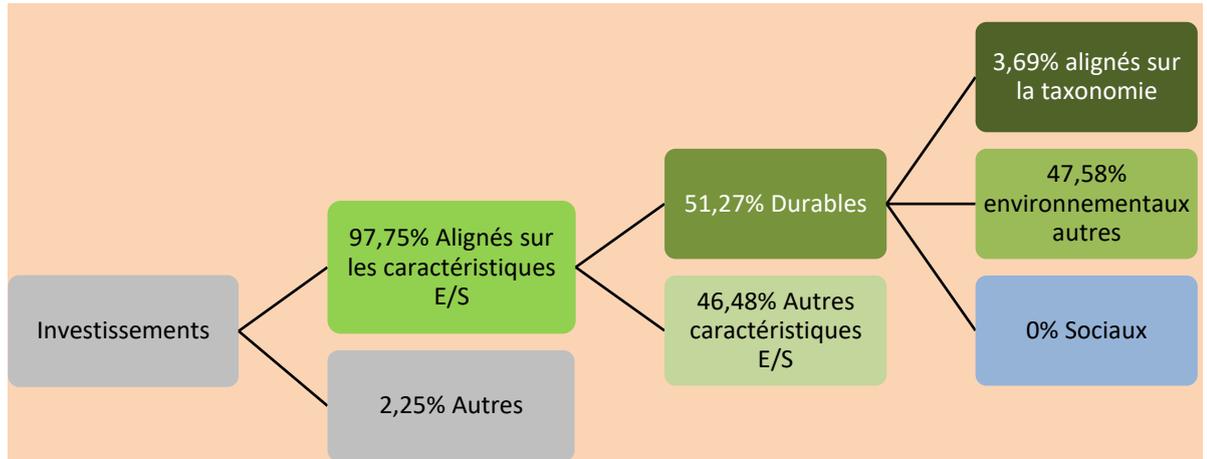


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le produit financier a investi en moyenne 54,60% de son actif dans des investissements alignés à son objectif environnemental.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs au 30/09/2024 été la suivante :



La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie #1A **Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie #1B **Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs d'investissement au cours de la période ont été les suivants :

- Services Financiers
- Produits de Base
- Consommation discrétionnaire
- Industries
- Pharmacie - Santé
- Technologie de l'Information
- Consommation de base



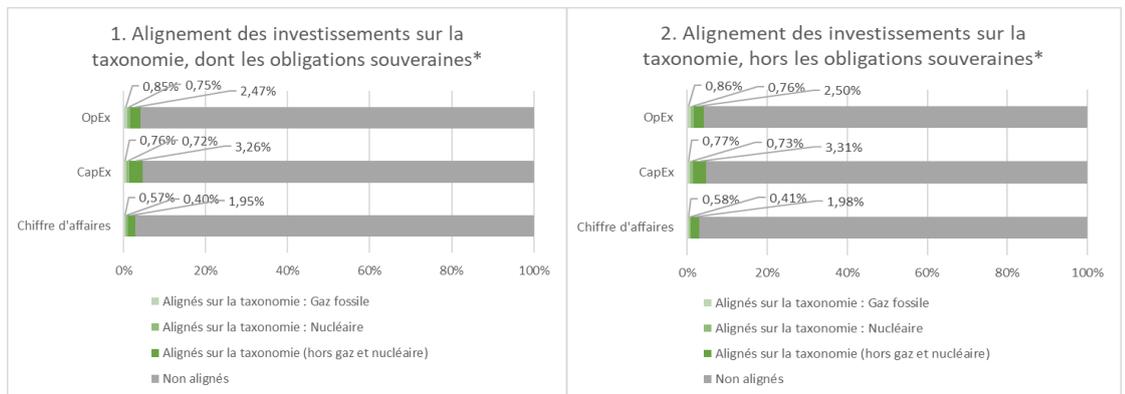
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹ ?

Ce produit financier n'entend pas réaliser d'investissements durables environnementaux alignés à la taxinomie de l'UE.

○ Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie ?

- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

○ Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Types d'activités	Moyenne sur la période
Activités habilitantes	0,97%
Activités transitoires	0,67%

○ Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le calcul de la taxinomie pour ce fonds n'est effectué que depuis 2024 et ne dispose donc pas encore de points de comparaison.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables sur le plan environnemental en moyenne sur la période est de 54,60% :

Investissements durables	31/12/2023	31/03/2024	30/06/2024	30/09/2024	Moyenne annuelle
Total sur l'ensemble des émetteurs du fonds (entreprises + souverains)	62,12%	41,17%	43,37%	51,27%	54,60%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont 2,25% de liquidités au 30/09/2024.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière de durabilité des activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – Voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements au cours de la période ont été les suivants :

- **Filtre d'exclusions sectorielles et normatives** : 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion de Palatine AM.
- **Vérification du principe de DNSH de Palatine AM** pour 54,69% des investissements sur des émetteurs entreprises et 100% sur des émetteurs Souverains effectués sur la période.
- **Filtre notation ESG** :
 - 100% des valeurs investies ont une note ESG supérieure à la note seuil permettant une exclusion de 20% des moins bonnes valeurs. Cette note seuil a été revue trimestriellement tout au long de la période.
 - Note ESG moyenne des émetteurs entreprise sur la période de 12,14/20, supérieure à celle de l'indice de référence qui est de 11,04/20.
 - Note ESG moyenne des émetteurs Souverains sur la période est de 16,33/20, supérieure à celle de l'indice de référence souverain qui est de 15,83/20.
- **Contribution positive à l'un des ODD environnementaux des Nations Unies** :
 - Entreprise : 93,56% des valeurs investies au cours de la période ont une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux définis par les Nation Unies.
 - Souverains : 100% des valeurs investies au cours de la période ont une contribution positive aux ODD environnementaux.

Ainsi, au cours de la période, les univers d'investissement Entreprises et Souverains du fonds ont été réduits d'au moins 20% sur la base de critères ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

○ En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

○ Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

○ Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

○ Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

86 rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

86 rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « A2 Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux OPC à capital variable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	47 171 250,04
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	47 171 250,04
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	4 841 694,00
OPCVM	4 841 694,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	83 600,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	52 096 544,04
Créances et comptes d'ajustement actifs	107 086,27
Comptes financiers	583 410,22
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	690 496,49
Total de l'actif I+II	52 787 040,53

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	49 124 065,26
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	3 538 657,59
Capitaux propres I	52 662 722,85
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	52 662 722,85
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	83 600,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	83 600,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	40 717,68
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	40 717,68
Total Passifs : I+II+III+IV	52 787 040,53

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	1 336 785,22
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	19 482,77
Sous-total produits sur opérations financières	1 356 267,99
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00
Total revenus financiers nets (A)	1 356 267,99
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-314 711,45
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-314 711,45
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 041 556,54
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-18 246,52
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 023 310,02
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-30 584,12
Frais de transactions externes et frais de cession	-15 871,61
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-46 455,73
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	12 658,73
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-33 797,00

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 660 542,10
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-3 747,04
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	2 656 795,06
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-107 650,49
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	2 549 144,57
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	3 538 657,59

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCP a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate 3-5 ans, sur la durée de placement recommandée.

PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans promeut des caractéristiques environnementales et sociales et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, conformément à l'article 8 du Règlement SFDR, il contiendra une proportion minimale de 10% d'investissements durables ayant un objectif environnemental.

L'objectif environnemental que ce fonds entend partiellement atteindre est de sélectionner des valeurs qui contribuent aux objectifs du développement durable en lien avec l'environnement sans que l'investissement nuise de façon significative à un objectif environnemental ou social. Le fonds s'attache aussi à investir dans des sociétés qui suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

Le fonds prend également en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans son processus de sélection de valeurs. L'objectif extra financier vise à pousser les entreprises vers une démarche de progrès en termes de pratiques ESG en engageant un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration détaillés et suivis dans le temps.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	37 755 028,46	64 453 738,58	56 345 577,71	52 333 051,10	52 662 722,85
Part PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans I en EUR					
Actif net	37 355 247,95	63 922 750,67	56 139 334,20	52 014 060,88	50 804 747,79
Nombre de titres	161 621,390	273 759,918	264 411,924	233 031,750	212 315,230
Valeur liquidative unitaire	231,12	233,49	212,31	223,20	239,28
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,86	0,89	1,77	-9,84	-0,15
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,49	0,93	2,07	1,32	4,65
Part PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans R en EUR					
Actif net	399 780,51	530 987,91	206 243,51	318 990,22	1 857 975,06
Nombre de titres	2 327,480	3 060,118	1 312,447	1 931,264	10 497,867
Valeur liquidative unitaire	171,76	173,51	157,14	165,17	176,98
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,66	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,12	0,00	1,31	-7,28	-0,11
Distribution unitaire sur revenu	0,00	0,69	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,35	0,00	1,53	0,95	3,35

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010368175 - Part PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans R : Taux de frais maximum de 1,60% TTC

FR0010370528 - Part PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans I : Taux de frais maximum de 1,40% TTC

Swing pricing

La société de gestion a mis en place, à compter du 31/12/2023, une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP.

Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP.

Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Commission de surperformance

A compter du 1er octobre 2022, le calcul de la commission de surperformance sera mis en place comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence (l'indice Bloomberg Euro-Aggregate Corporate 3-5 ans) sur la période d'observation, l'exercice comptable (01/10/N-30/09/N+1). Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 1er octobre 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (crystallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 30% maximum de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice clôturant le 29 septembre 2023.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans I	Capitalisation	Capitalisation
Part PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans R	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	52 333 051,10
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	9 269 988,63
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-12 592 212,75
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 041 556,54
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-46 455,73
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 656 795,06
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	52 662 722,85

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans I		
Parts souscrites durant l'exercice	33 523,316	7 701 148,13
Parts rachetées durant l'exercice	-54 239,836	-12 488 275,63
Solde net des souscriptions/rachats	-20 716,520	-4 787 127,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	212 315,230	
Part PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans R		
Parts souscrites durant l'exercice	9 167,557	1 568 840,50
Parts rachetées durant l'exercice	-600,954	-103 937,12
Solde net des souscriptions/rachats	8 566,603	1 464 903,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 497,867	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0010370528	PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans I	C	EUR	50 804 747,79	212 315,230	239,28
FR0010368175	PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans R	C	EUR	1 857 975,06	10 497,867	176,98

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	47 171,25	47 171,25	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	583,41	0,00	0,00	0,00	583,41
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	-2 875,75	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		44 295,50	0,00	0,00	583,41

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	[1 - 3 ans] (*)	[3 - 5 ans] (*)	[5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	503,88	0,00	11 563,24	22 091,70	10 221,18	2 791,25
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	583,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	2 521,05	-5 396,80	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	583,41	503,88	0,00	11 563,24	24 612,75	4 824,38	2 791,25

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	CHF	USD	JPY		
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,36	0,12	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,36	0,12	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	38 812,02	3 382,32	4 976,91
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	38 812,02	3 382,32	4 976,91

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<p>Opérations figurant à l'actif du bilan</p> <p>Dépôts</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</p> <p>Créances représentatives de titres donnés en garantie</p> <p>Créances représentatives de titres financiers prêtés</p> <p>Titres financiers empruntés</p> <p>Titres reçus en garantie</p> <p>Titres financiers donnés en pension</p> <p>Créances</p> <p> Collatéral espèces</p> <p> Dépôt de garantie espèces versé</p> <p>Opérations figurant au passif du bilan</p> <p>Dettes représentatives des titres donnés en pension</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Dettes</p> <p> Collatéral espèces</p>		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	9 192,55
	Dépôts de garantie en espèces	97 440,70
	Autres créances	453,02
Total des créances		107 086,27
Dettes		
	Rachats à payer	13 394,16
	Frais de gestion fixe	26 870,50
	Frais de gestion variable	453,02
Total des dettes		40 717,68
Total des créances et des dettes		66 368,59

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Part PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	307 312,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 946,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			0,00
Obligations			2 243 350,73
	FR001400F075	BPCE 4.375% 13-07-28 EMTN	840 535,12
	FR0011952621	BPCE ISSUER 3.85% 25-06-26	1 007 478,61
	FR0012401669	BPCE ZCP 17-02-27 EMTN	395 337,00
TCN			0,00
OPC			4 841 694,00
	FR0010744219	PALATINE GLOBAL BONDS PART I	4 841 694,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			7 085 044,73

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	1 023 310,02
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	1 023 310,02
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 023 310,02

Part PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	988 056,02
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	988 056,02
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	988 056,02
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	988 056,02
Total	988 056,02
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	212 315,230
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	35 254,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	35 254,00
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	35 254,00
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	35 254,00
Total	35 254,00
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	10 497,867
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-33 797,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-33 797,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-33 797,00

Part PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-32 600,09
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-32 600,09
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-32 600,09
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-32 600,09
Total	-32 600,09
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	212 315,230
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 196,91
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-1 196,91
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 196,91
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-1 196,91
Total	-1 196,91
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	10 497,867
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			47 171 250,04	89,58
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			47 171 250,04	89,58
Banques commerciales			14 469 802,86	27,47
BARCLAYS 0.577% 09-08-29	EUR	500 000	455 021,82	0,86
BBVA 0.875% 14-01-29	EUR	500 000	471 161,83	0,89
BNP PAR 0.25% 13-04-27 EMTN	EUR	700 000	671 417,66	1,27
BNP PAR 3.875% 10-01-31 EMTN	EUR	500 000	533 926,28	1,01
BPCE 4.375% 13-07-28 EMTN	EUR	800 000	840 535,12	1,60
BPCE ISSUER 3.85% 25-06-26	EUR	1 000 000	1 007 478,61	1,93
BPCE ZCP 17-02-27 EMTN	EUR	300 000	395 337,00	0,75
CA 0.375% 20-04-28 EMTN	EUR	500 000	456 447,60	0,87
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.625% 27-01-28	EUR	500 000	534 952,58	1,02
DANSKE BK 4.0% 12-01-27	EUR	600 000	625 519,48	1,19
DANSKE BK 4.125% 10-01-31	EUR	800 000	866 031,61	1,64
DEUTSCHE BK 3.25% 24-05-28	EUR	500 000	506 572,19	0,96
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 1.875% 23-02-28	EUR	500 000	490 256,48	0,93
HSBC 0.641% 24-09-29	EUR	500 000	453 815,25	0,86
ING GROEP NV 2.0% 20-09-28	EUR	500 000	482 563,77	0,92
INTE 1.75% 20-03-28 EMTN	EUR	500 000	485 843,63	0,92
JP MORGAN CHASE AND CO 1.638% 18-05-28	EUR	500 000	487 494,05	0,93
KBC GROUPE 4.25% 28-11-29 EMTN	EUR	500 000	539 580,57	1,02
NATWEST GROUP 0.67% 14-09-29	EUR	500 000	455 525,21	0,86
RCI BANQUE 4.875% 21-09-28	EUR	900 000	944 765,26	1,79
SG 4.0% 16-11-27 EMTN	EUR	400 000	427 072,79	0,81
SG 4.75% 28-09-29	EUR	500 000	524 655,27	1,00
UBS GROUP AG 7.75% 01-03-29	EUR	500 000	595 485,34	1,13
UNICREDIT 2.2% 22-07-27 EMTN	EUR	500 000	496 099,86	0,94
UNICREDIT 3.875% 11-06-28 EMTN	EUR	700 000	722 243,60	1,37
Composants automobiles			512 761,51	0,97
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 4.875% 13-03-29	EUR	500 000	512 761,51	0,97
Construction et ingénierie			680 702,76	1,29
GROUPE EIFFAGE 1.625% 14-01-27	EUR	700 000	680 702,76	1,29
Electricité			2 671 547,56	5,07
EDF 4.375% 12-10-29 EMTN	EUR	500 000	550 037,32	1,04
EDF 5.125% PERP EMTN	EUR	600 000	604 617,70	1,15
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.625% 16-09-54	EUR	800 000	804 229,92	1,53
ORANO 3.375% 23-04-26 EMTN	EUR	700 000	712 662,62	1,35
Equipement et services pour l'énergie			801 845,81	1,52
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 3.0% 15-09-28	EUR	800 000	801 845,81	1,52
FPI de détail			434 740,41	0,83
KLEPIERRE 0.875% 17-02-31 EMTN	EUR	500 000	434 740,41	0,83
Hôtels, restaurants et loisirs			633 020,70	1,20
MC DONALD S 3.625% 28-11-27	EUR	600 000	633 020,70	1,20

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Infrastructure de transports			902 617,10	1,71
ABERTIS INFRA 4.125% 31-01-28	EUR	500 000	529 391,35	1,00
ADP 1.0% 05-01-29	EUR	400 000	373 225,75	0,71
Logiciels			549 917,67	1,04
BOUYGUES 4.625% 07-06-32	EUR	500 000	549 917,67	1,04
Marchés de capitaux			2 921 577,21	5,55
ABN AMRO BK 4.375% 20-10-28	EUR	500 000	545 484,18	1,04
AIB GROUP 5.75% 16-02-29	EUR	500 000	559 113,39	1,06
BANCO NTANDER 0.2% 11-02-28	EUR	500 000	458 529,34	0,87
GOLD SACH GR 2.0% 01-11-28	EUR	500 000	493 080,33	0,94
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 7.5% PERP	EUR	800 000	865 369,97	1,64
Matériaux de construction			783 181,38	1,49
IMERYS 1.5% 15-01-27 EMTN	EUR	800 000	783 181,38	1,49
Ordinateurs et périphériques			1 561 539,97	2,97
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.625% 06-02-31	EUR	1 000 000	1 057 661,45	2,01
QUADIENT 2.25% 03-02-25	EUR	500 000	503 878,52	0,96
Papier et industrie du bois			719 179,62	1,37
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	700 000	719 179,62	1,37
Produits alimentaires			2 293 181,83	4,35
BARRY CAL 4.0% 14-06-29	EUR	500 000	519 897,40	0,99
BEL 4.375% 11-04-29	EUR	700 000	732 960,32	1,39
DANONE 3.47% 22-05-31 EMTN	EUR	1 000 000	1 040 324,11	1,97
Produits chimiques			1 653 113,37	3,14
CELANESE US HOLDINGS LLC 4.777% 19-07-26	EUR	1 000 000	1 034 635,75	1,97
KS AKTUELL AG 4.25% 19-06-29	EUR	600 000	618 477,62	1,17
Produits de soins personnels			510 731,16	0,97
L OREAL S A 2.875% 19-05-28	EUR	500 000	510 731,16	0,97
Produits domestiques			1 047 973,11	1,99
UNILEVER FINANCE NETHERLANDS BV 3.25% 23-02-31	EUR	1 000 000	1 047 973,11	1,99
Produits pharmaceutiques			1 656 555,50	3,15
ITM ENTREPRISES 5.75% 22-07-29	EUR	800 000	819 937,97	1,56
UCB 4.25% 20-03-30 EMTN	EUR	800 000	836 617,53	1,59
Services aux collectivités			668 003,61	1,27
ENGIE 1.375% 22-06-28 EMTN	EUR	500 000	476 971,23	0,91
VEOLIA ENVIRONNEMENT 1.25% 15-04-28	EUR	200 000	191 032,38	0,36
Services aux entreprises			983 842,32	1,87
AUCHAN 2.875% 29-01-26 EMTN	EUR	1 000 000	983 842,32	1,87
Services aux professionnels			517 036,71	0,98
BUREAU VERITAS 3.5% 22-05-36	EUR	500 000	517 036,71	0,98
Services clientèle divers			2 938 795,56	5,58
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 4.125% 13-04-26	EUR	1 000 000	1 032 898,36	1,96
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 4.75% 22-05-27	EUR	400 000	422 571,29	0,80
AYVENS 4.25% 18-01-27 EMTN	EUR	800 000	846 055,21	1,61
LEASYS 4.625% 16-02-27 EMTN	EUR	600 000	637 270,70	1,21

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services de télécommunication diversifiés			962 461,64	1,83
AT T 1.6% 19-05-28	EUR	1 000 000	962 461,64	1,83
Services financiers diversifiés			4 453 208,82	8,46
ACEF HOLDING SCA 0.75% 14-06-28	EUR	500 000	459 275,14	0,87
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.75% 01-02-33	EUR	600 000	636 648,00	1,21
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 4.0% 26-01-33	EUR	1 000 000	1 062 312,40	2,02
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 3.125% 06-09-29	EUR	700 000	707 151,22	1,34
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 4.0% 15-05-33	EUR	1 000 000	1 065 412,47	2,03
VOLKSWAGEN BANK 4.375% 03-05-28	EUR	500 000	522 409,59	0,99
Services liés aux technologies de l'information			541 318,36	1,03
THALES SERVICES SAS 4.125% 18-10-28	EUR	500 000	541 318,36	1,03
SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire			311 333,51	0,59
NYKREDIT 4.0% 17-07-28 EMTN	EUR	300 000	311 333,51	0,59
Sociétés commerciales et de distribution			476 867,99	0,91
REXEL 2.125% 15-12-28	EUR	500 000	476 867,99	0,91
Soins et autres services médicaux			514 391,99	0,98
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 3.875% 20-09-27	EUR	500 000	514 391,99	0,98
TITRES D'OPC			4 841 694,00	9,19
OPCVM			4 841 694,00	9,19
Gestion collective			4 841 694,00	9,19
PALATINE GLOBAL BONDS PART I	EUR	33 858	4 841 694,00	9,19
Total			52 012 944,04	98,77

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 1224	21	12 530,00	0,00	2 521 050,00
EURO BUND 1224	-40	0,00	-83 600,00	-5 396 800,00
Sous-total 1.		12 530,00	-83 600,00	-2 875 750,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		12 530,00	-83 600,00	-2 875 750,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	52 012 944,04
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-71 070,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	761 566,49
Autres passifs (-)	-40 717,68
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	52 662 722,85

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans I	EUR	212 315,230	239,28
Part PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans R	EUR	10 497,867	176,98

PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ANS

COMPTES ANNUELS

29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	52 141 079,34	56 201 892,94
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	46 962 854,34	51 385 405,30
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	46 962 854,34	51 385 405,30
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	301 328,55
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	301 328,55
Titres de créances négociables	0,00	301 328,55
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	5 167 875,00	4 353 659,09
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 167 875,00	4 353 659,09
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	10 350,00	161 500,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	10 350,00	161 500,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	1 557 705,88	151 483,80
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 557 705,88	151 483,80
COMPTES FINANCIERS	363 478,45	172 867,80
Liquidités	363 478,45	172 867,80
TOTAL DE L'ACTIF	54 062 263,67	56 526 244,54

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	54 329 666,20	55 321 586,74
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 308 284,72	472 290,95
Résultat de l'exercice (a,b)	311 669,62	551 700,02
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	52 333 051,10	56 345 577,71
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	10 350,00	161 500,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	10 350,00	161 500,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	10 350,00	161 500,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 718 862,57	19 166,83
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 718 862,57	19 166,83
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	54 062 263,67	56 526 244,54

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 1222	0,00	5 987 500,00
EURO BOBL 1223	5 208 750,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	56 991,81	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	859 134,51	849 497,46
Produits sur titres de créances	7 300,46	706,09
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	923 426,78	850 203,55
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	539,36	11 919,09
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	539,36	11 919,09
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	922 887,42	838 284,46
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	578 529,97	275 818,89
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	344 357,45	562 465,57
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-32 687,83	-10 765,55
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	311 669,62	551 700,02

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010368175 - Part PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans R : Taux de frais maximum de 1,60% TTC

FR0010370528 - Part PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans I : Taux de frais maximum de 1,40% TTC

Commission de surperformance

A compter du 1er octobre 2022, le calcul de la commission de surperformance sera mis en place comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds

d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence (l'indice Bloomberg Euro-Aggregate Corporate 3-5 ans) sur la période d'observation, l'exercice comptable (01/10/N-30/09/N+1). Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 1er octobre 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 30% maximum de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice clôturant le 29 septembre 2023.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans I	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	56 345 577,71	64 453 738,58
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	26 441 552,16	14 053 060,18
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-33 439 332,01	-16 366 313,13
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	287 447,64	2 205,36
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 273 082,51	-680 267,19
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 279 440,00	1 793 880,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-793 450,00	-643 450,00
Frais de transactions	-9 009,12	-4 464,27
Différences de change	-7 930,36	16 552,24
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 006 330,14	-6 584 995,04
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-1 469 346,10</i>	<i>-6 475 676,24</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>6 475 676,24</i>	<i>-109 318,80</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	151 150,00	-255 700,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-10 350,00</i>	<i>-161 500,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>161 500,00</i>	<i>-94 200,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	-1 134,59
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	344 357,45	562 465,57
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	52 333 051,10	56 345 577,71

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	503 188,50	0,96
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	46 459 665,84	88,78
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	46 962 854,34	89,74
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	5 208 750,00	9,95
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	5 208 750,00	9,95

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	46 459 665,84	88,78	0,00	0,00	503 188,50	0,96	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	363 478,45	0,69
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	5 208 750,00	9,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	14 691 995,36	28,07	19 253 159,89	36,79	13 017 699,09	24,87
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	363 478,45	0,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 208 750,00	9,95	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 JPY		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	102 303,96	0,20	345,30	0,00	3,16	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	1 484 513,98
	Dépôts de garantie en espèces	73 191,90
TOTAL DES CRÉANCES		1 557 705,88
DETTES		
	Achats à règlement différé	1 477 634,48
	Frais de gestion fixe	26 468,36
	Frais de gestion variable	214 759,73
TOTAL DES DETTES		1 718 862,57
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-161 156,69

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans I		
Parts souscrites durant l'exercice	120 021,713	26 321 874,69
Parts rachetées durant l'exercice	-151 401,887	-33 421 792,54
Solde net des souscriptions/rachats	-31 380,174	-7 099 917,85
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	233 031,750	
Part PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans R		
Parts souscrites durant l'exercice	725,656	119 677,47
Parts rachetées durant l'exercice	-106,839	-17 539,47
Solde net des souscriptions/rachats	618,817	102 138,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 931,264	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Parts PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	330 916,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de gestion variables provisionnés	152 381,01
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,25
Frais de gestion variables acquis	93 088,36
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 413,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,59
Frais de gestion variables provisionnés	645,13
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,27
Frais de gestion variables acquis	85,57
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			2 148 678,09
	FR0011952621	BPCE 3.85% 25-06-26	981 815,56
	FR001400F075	BPCE 4.375% 13-07-28 EMTN	800 565,53
	FR0012401669	BPCE ZCP 17-02-27 EMTN	366 297,00
TCN			0,00
OPC			5 167 875,00
	FR0010744219	PALATINE GLOBAL BONDS PART I	5 167 875,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			7 316 553,09

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	311 669,62	551 700,02
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	311 669,62	551 700,02

	29/09/2023	30/09/2022
Parts PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	309 830,44	549 690,08
Total	309 830,44	549 690,08

	29/09/2023	30/09/2022
Parts PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 839,18	2 009,94
Total	1 839,18	2 009,94

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 308 284,72	472 290,95
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-2 308 284,72	472 290,95

	29/09/2023	30/09/2022
Parts PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 294 212,28	470 562,04
Total	-2 294 212,28	470 562,04

	29/09/2023	30/09/2022
Parts PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-14 072,44	1 728,91
Total	-14 072,44	1 728,91

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	31 122 361,37	37 755 028,46	64 453 738,58	56 345 577,71	52 333 051,10
Parts PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans I en EUR					
Actif net	30 708 334,94	37 355 247,95	63 922 750,67	56 139 334,20	52 014 060,88
Nombre de titres	133 316,235	161 621,390	273 759,918	264 411,924	233 031,750
Valeur liquidative unitaire	230,34	231,12	233,49	212,31	223,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,81	2,86	0,89	1,77	-9,84
Capitalisation unitaire sur résultat	0,07	-0,49	0,93	2,07	1,32
Parts PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans R en EUR					
Actif net	414 026,43	399 780,51	530 987,91	206 243,51	318 990,22
Nombre de titres	2 417,871	2 327,480	3 060,118	1 312,447	1 931,264
Valeur liquidative unitaire	171,23	171,76	173,51	157,14	165,17
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	0,66	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,58	2,12	0,00	1,31	-7,28
Distribution unitaire sur résultat	0,05	0,00	0,69	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,35	0,00	1,53	0,95

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE BK 1.0% 19-11-25 EMTN	EUR	100 000	96 592,73	0,19
DEUTSCHLAND REP 4.75% 04/07/28	EUR	2 100 000	2 309 548,73	4,41
FRESENIUS MEDICAL CARE AG CO KGAA 3.875% 20-09-27	EUR	500 000	494 453,18	0,94
VONOVIA SE 0.0% 01-12-25 EMTN	EUR	400 000	363 180,00	0,70
TOTAL ALLEMAGNE			3 263 774,64	6,24
BELGIQUE				
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 3.125% 06-09-29	EUR	700 000	672 441,23	1,28
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 4.0% 15-05-33	EUR	1 000 000	1 000 574,84	1,91
KBC GROUPE 0.25% 01-03-27 EMTN	EUR	500 000	455 755,20	0,87
TOTAL BELGIQUE			2 128 771,27	4,06
DANEMARK				
DANSKE BK 4.0% 12-01-27	EUR	600 000	612 258,33	1,17
DANSKE BK 4.125% 10-01-31	EUR	800 000	811 385,32	1,56
NYKREDIT 4.0% 17-07-28 EMTN	EUR	1 600 000	1 566 407,34	2,99
TOTAL DANEMARK			2 990 050,99	5,72
ESPAGNE				
BANCO NTANDER 1.375% 05-01-26	EUR	500 000	474 566,95	0,91
TOTAL ESPAGNE			474 566,95	0,91
ETATS-UNIS				
CELANESE US HOLDINGS LLC 4.777% 19-07-26	EUR	1 000 000	1 003 209,45	1,92
CITIGROUP 1.25% 06-07-26 EMTN	EUR	500 000	475 257,31	0,91
GOLD SACH GR E3R+1.0% 19-03-26	EUR	500 000	503 188,50	0,96
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.625% 06-02-31	EUR	1 500 000	1 487 934,45	2,84
VIATRIS 2.25% 22-11-24	EUR	500 000	497 871,40	0,95
WELLS FARGO AND 1.338% 04-05-25	EUR	1 500 000	1 481 380,08	2,83
TOTAL ETATS-UNIS			5 448 841,19	10,41
FINLANDE				
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	700 000	704 096,34	1,34
TOTAL FINLANDE			704 096,34	1,34
FRANCE				
ADP 1.0% 05-01-29	EUR	400 000	347 703,86	0,66
ALD 4.25% 18-01-27 EMTN	EUR	800 000	815 488,88	1,56
ARVAL SERVICE LEASE 4.125% 13-04-26	EUR	1 000 000	1 012 062,95	1,94
ARVAL SERVICE LEASE 4.75% 22-05-27	EUR	400 000	409 036,28	0,78
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.75% 01-02-33	EUR	600 000	586 520,10	1,12
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 4.0% 26-01-33	EUR	1 000 000	977 342,26	1,87
BNP PAR 0.25% 13-04-27 EMTN	EUR	700 000	628 636,19	1,20
BNP PAR 3.875% 10-01-31	EUR	500 000	505 077,36	0,97
BOUYGUES 4.625% 07-06-32	EUR	1 000 000	1 037 446,20	1,98
BPCE 3.85% 25-06-26	EUR	1 000 000	981 815,56	1,87
BPCE 4.375% 13-07-28 EMTN	EUR	800 000	800 565,53	1,53
BPCE ZCP 17-02-27 EMTN	EUR	300 000	366 297,00	0,70
BQ POSTALE 0.5% 17-06-26 EMTN	EUR	500 000	468 057,70	0,89
CARMILA 1.625% 30-05-27	EUR	400 000	364 843,70	0,70

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CARREFOUR BQ 0.107% 14-06-25	EUR	300 000	279 992,85	0,53
CREDIT AGRICOLE 2.7% 14/04/25	EUR	500 000	489 443,97	0,93
DANONE 3.47% 22-05-31 EMTN	EUR	1 600 000	1 565 654,99	2,99
EDF 4.375% 12-10-29 EMTN	EUR	1 000 000	1 042 846,23	1,99
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-28	EUR	2 800 000	2 521 076,39	4,82
GROUPE EIFFAGE 1.625% 14-01-27	EUR	300 000	273 154,32	0,52
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 4.25% 18-03-30	EUR	500 000	501 916,39	0,95
IMERYYS 1.5% 15-01-27 EMTN	EUR	800 000	741 196,82	1,42
KLEPIERRE 0.875% 17-02-31 EMTN	EUR	500 000	386 082,88	0,74
L OREAL S A 2.875% 19-05-28	EUR	1 500 000	1 472 784,92	2,81
MUTU ASSU DES 3.916% 06-10-49	EUR	200 000	202 376,63	0,39
ORANO 3.375% 23-04-26 EMTN	EUR	700 000	687 803,02	1,32
PERNOD RICARD 3.75% 15-09-27	EUR	500 000	499 357,13	0,96
QUADIENT 2.25% 03-02-25	EUR	1 000 000	976 757,81	1,87
RCI BANQUE 4.875% 21-09-28	EUR	900 000	901 141,52	1,72
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.625% 11-04-25	EUR	1 000 000	970 119,81	1,86
SG 4.0% 16-11-27 EMTN	EUR	400 000	410 203,23	0,79
SOCIETE DES AUTOROUTES DU SUD DE LA FRAN 2.75% 02-09-32	EUR	1 000 000	904 639,23	1,73
VEOLIA ENVIRONNEMENT 1.25% 15-04-28	EUR	200 000	179 796,03	0,34
TOTAL FRANCE			24 307 237,74	46,45
IRLANDE				
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 3.0% 15-09-28	EUR	800 000	759 692,33	1,45
SMURFIT KAPPA ACQUISITIONS 2.875% 15-01-26	EUR	500 000	489 067,08	0,94
TOTAL IRLANDE			1 248 759,41	2,39
ITALIE				
UNICREDIT 2.2% 22-07-27 EMTN	EUR	500 000	465 326,49	0,89
TOTAL ITALIE			465 326,49	0,89
JAPON				
TAKEDA PHARMACEUTICAL 2.25% 21-11-26	EUR	1 000 000	966 709,45	1,84
TOTAL JAPON			966 709,45	1,84
LUXEMBOURG				
ACEF HOLDING SCA 0.75% 14-06-28	EUR	500 000	408 289,80	0,78
ARCELLOR MITTAL 4.875% 26-09-26	EUR	900 000	912 971,14	1,75
TOTAL LUXEMBOURG			1 321 260,94	2,53
PAYS-BAS				
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.625% 27-01-28	EUR	800 000	831 141,10	1,59
UNILEVER FINANCE NETHERLANDS BV 3.25% 23-02-31	EUR	1 000 000	987 757,12	1,89
VITERRA FINANCE BV 0.375% 24-09-25	EUR	700 000	647 085,05	1,23
TOTAL PAYS-BAS			2 465 983,27	4,71
ROYAUME-UNI				
ROYAL BANK OF SCOTLAND GROUP 1.75% 02-03-26	EUR	500 000	485 322,53	0,93
TOTAL ROYAUME-UNI			485 322,53	0,93
SUISSE				
UBS GROUP AG 1.0% 21-03-25	EUR	700 000	692 153,13	1,32
TOTAL SUISSE			692 153,13	1,32
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			46 962 854,34	89,74
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			46 962 854,34	89,74

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
PALATINE GLOBAL BONDS PART I	EUR	37 500	5 167 875,00	9,87
TOTAL FRANCE			5 167 875,00	9,87
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			5 167 875,00	9,87
TOTAL Organismes de placement collectif			5 167 875,00	9,87
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 1223	EUR	45	-10 350,00	-0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-10 350,00	-0,02
TOTAL Engagements à terme fermes			-10 350,00	-0,02
TOTAL Instruments financier à terme			-10 350,00	-0,02
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	10 350	10 350,00	0,02
TOTAL Appel de marge			10 350,00	0,02
Créances			1 557 705,88	2,98
Dettes			-1 718 862,57	-3,28
Comptes financiers			363 478,45	0,69
Actif net			52 333 051,10	100,00

Parts PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans I	EUR	233 031,750	223,20
Parts PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans R	EUR	1 931,264	165,17